



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-582

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2023-10-11-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 16ème Porte Dauphine (2 pages)	Page 3
75-2023-10-11-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PRS DNVSF (2 pages)	Page 6
75-2023-10-11-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 5ème-13ème (4 pages)	Page 9

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-11-00005

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCRP 16ème Porte Dauphine



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris  
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques**

POLE DE CONTROLE REVENUS PATRIMOINE  
16EME PORTE DAUPHINE  
12 RUE GEORGE SAND  
75796 PARIS CEDEX 16



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable par intérim du pôle de contrôle Revenus Patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine,  
Mme GRAVIERE Martine,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217  
de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale  
des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
finances publiques ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame CHAMBON Sophie, inspectrice divisionnaire, adjointe  
à la responsable par intérim du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine Paris 16ème Porte  
Dauphine ,à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission  
totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans  
la limite de 60 000 € ;

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet,  
de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise,  
modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M DA ROCHA Raul	Mme JAN Léna-Morgane	M LAFITTE Eric
-----------------	----------------------	----------------

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme BOBILLOT Gaëlle	Mme CHANTEMARGUE Agnès	M DJEBROUNI Djamel
Mme LIU-CUISINIER Christelle	Mme ROUVET Sandrine	

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Mme CHAMBON Sophie	Mme JAN Léna-Morgane
--------------------	----------------------

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 11 octobre 2023

La responsable par intérim du pôle de contrôle Revenus  
Patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine,

Signé

Martine GRAVIERE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-11-00003

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - PRS  
DNVSF



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)  
de la Direction Nationale des Vérifications  
de Situations Fiscales  
9 Rue d'Uzès  
75075 Paris cedex 02

Paris, le 11 octobre 2023

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Madame Maud DANIEL-PRÉVEL, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 4 août 2023 désignant Madame Maud DANIEL-PRÉVEL comptable du PRS DNVSF à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Samia TCHAM, inspectrice divisionnaire HC, adjointe à la responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la DNVSF à effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60.000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, à l'exception du point 4 ;

4°) la délégation des actes relatifs aux prises de garanties relèvent de la compétence des inspecteurs ;  
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Odile DOMONT	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Pierre DELATTRE	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Youssef LAALEJ	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Chantal CHARBON	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Cynthia DOMBROWSKI	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Aude FOSSE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Laurent GAU	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Guillaume GUERLE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Julie TATANGELO	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Lucie BOUCLET	agent	2 000 €	2 000 €
Martin LEROY	agent	2 000 €	2 000 €
Aïdi VARELA-GOMES	agent	2 000 €	2 000 €
Marine ANTOINE BOISNE	Contractuelle	2 000 €	2 000 €

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 11 octobre 2023

La comptable, responsable du pôle de recouvrement  
spécialisé,

Signé

Maud DANIEL-PRÉVEL



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-11-00004

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
5ème-13ème



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS  
5E-13E  
101 RUE DE TOLBIAC  
75630 PARIS CEDEX 13



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 11 octobre 2023

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Olivier BINET responsable du service des impôts des entreprises des 5ème-13ème arrondissements de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. DUTREUIL Bertrand, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises du 5ème-13ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Martine QUILAN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Monique PICHENOT	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M Fabrice TIEFIN	Inspecteur des finances Publiques	15 000 €	15 000 €
M Rafael PINTO	Inspecteur des finances Publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Françoise ALIDOR	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jonathan AMRANE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sandrine ANGER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Jocelyne BASTARDIE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Nicolas BAUM	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Bibiane BENDOLEBA	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €

<b>Prénom et Nom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme Laurence DUVAL	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gabriel FORGUES	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Emilie HERISSÉ	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Pierre IMPIERI	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Maxime ISSANCHOU	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Céline JAUSSIOMME	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jessy JEAN-JACQUES BIRBA	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Nicolas KERVEGANT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie MAUREAU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurence ROZENBAUM-EMSALEM	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurent SIGER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Karine TORE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Stephane WATIEAUX	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Guanjing WU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Angèle BAISAGOUROVA	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Vincent CATINAUD	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

<b>Prénom et Nom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme Fedora DI FAZIO	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Marine GAFFORY	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2000 €
Mme Nadia JACQUINOT	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Karine MAURICE	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Marie-France NDOTI	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Sophie PAO	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M.Pascal RIABOFF	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Cécile SAINTE CATHERINE	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. Faustino SCALISI	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Agnès WITTMAYER	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises, des 5ème-13ème arrondissements de Paris,

Signé

Olivier BINET